



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec
les collectivités locales**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**Arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI n°25 du 18 JUIL. 2025
constatant l'adhésion de nouveaux membres
au groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 »**

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/n°107 du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie du département de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID77) » ;

Vu la convention constitutive signée par l'ensemble des membres fondateurs ;

Vu les délibérations des organes délibérants des communes et groupements de collectivités suivants :

- commune de Bailly-Romainvilliers, en sa séance du 10 février 2025 ;
- commune de Bussièrès, en sa séance du 7 avril 2025 ;
- commune de Chauffry, en sa séance du 14 avril 2025 ;
- commune de Courchamp, en sa séance du 25 octobre 2025 ;
- commune de Marolles-sur-Seine, en sa séance du 26 septembre 2024 ;
- commune de Montceaux-lès-Meaux, en sa séance du 23 mai 2024 ;
- commune de Montereau-Fault-Yonne, en sa séance du 17 juin 2024 ;
- commune de Saint-Martin-des-Champs, en sa séance du 13 juillet 2024 ;
- commune de Saint-Soupplets, en sa séance du 19 mai 2025 ;
- commune de Vaucourtois, en sa séance du 9 avril 2025 ;
- commune de Villenoy, en sa séance du 27 novembre 2024 ;
- communauté de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts, en sa séance du 24 septembre 2024 ;
- syndicat intercommunal d'assainissement Champagne-Thomery, en sa séance du 3 juin 2024 ;
- syndicat intercommunal de distribution d'eau et d'assainissement non collectif du Plateau Sud du Bocage, en sa séance du 11 avril 2025 ;

décidant d'adhérer au groupement, approuvant la convention constitutive et autorisant leur exécutif à la signer ;

Vu la délibération N°AG-2025/06/11-1 de l'assemblée générale du GIP « ID77 » du 11 juin 2025, validant la liste des communes et des groupements de collectivités ayant sollicité leur adhésion à « ID 77 » ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

CONSTATE

Article 1^{er} : Il est constaté l'ajout de 14 membres adhérents dont la liste figure en annexe 1 au présent arrêté.

Article 2 :

- Monsieur le Président du GIP « ID77 » ;
- Madame la Présidente d'« Initiatives 77 » ;
- Monsieur le Président d'« Aménagement 77 » ;
- Monsieur le Président du « CAUE 77 » ;
- Monsieur le Président d'« Act'Art » ;
- Madame la Présidente de « Seine-et-Marne Environnement » ;
- Monsieur le Président de « Seine-et-Marne Attractivité » ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont copie sera adressée pour information à :

- Monsieur le Président du conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- Madame la Directrice départementale des finances publiques ;
- Monsieur le Directeur départemental des territoires.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture,

Sébastien LIME

NB : Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête, lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours (www.telerecours.fr). En dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Liste des communes et de leurs groupements de collectivités ayant nouvellement adhéré à ID 77

Siège social

CP

Forme juridique

SIRET

EPCI

Communauté de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	43 avenue du Général de Gaulle OZOIR-LA-FERRIERE	77330	CC	20002312500012
--	---	-------	----	----------------

COMMUNES

Commune de Bailly-Romainvilliers	51 rue de Paris	77700	commune	21770018600018
Commune de Bussièrès	rue de la Mairie	77750	commune	21770057400015
Commune de Courchamp	rue de la Mairie	77560	commune	21770134100018
Commune de Marolles-sur-Seine	Place Charles de Gaulle	77130	commune	21770279400017
Commune de Montceaux-lès-Meaux	Place de la Mairie	77520	commune	21770300800011
Commune de Montereau-Fault-Yonne	54 rue Jean Jaurès	77130	commune	21770305700018
Commune de Saint-Martin-des-Champs	2 rue Henriette Lecocq	77320	commune	21770423800013
Commune de Vaucourtois	Place de la Mairie	77580	commune	21770484000016
Commune de Villenoy	4 rue de la Marne	77124	commune	21770513600109
Commune de Chauffry	45 rue de la Mairie	77169	commune	21770106900015
Commune de Saint-Soupplets	27 rue du Général Maunoury	77165	commune	21770437800017

SYNDICATS ET AUTRES

SIA Champagne-Thomery	Mairie de Champagne 149 rue Grande	77430	SIVU	25770047600019
SIAEP du Plateau Sud du Bocage	30 rue Saint Martin Egreville	77620	SIVOM	25770036900040

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI/n°25

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture

Sébastien LIME